

# REGLEMENT INTERIEUR DANSE EN VAL DE SAÔNE

## L'enseignement

Les cours sont assurés par **Annick PAKLOGLOU**, ex- danseuse et professeur diplômée de l'**Ecole Supérieure d'Etudes Chorégraphiques de Paris**, membre de la Confédération Nationale de la Danse, membre de la Fédération Nationale Interprofessionnelle de la Danse et membre de Ballets en Scène.

Les disciplines enseignées sont : Eveil et initiation- Danse Classique tous niveaux.

## Les locaux

Les cours ont lieu à la Salle Margerand, 11 rue Gambetta à Neuville sur Saône. Le siège de L'association se trouve au 8, impasse Baudelaire 69250 Neuville sur Saône.

## Conditions d'admission

Etre âgée de 4 ans et plus et avoir réglé l'adhésion et la cotisation pour l'année (+25 euros pour les non-neuvillois) sur une base de 30 cours dans l'année.

Fournir un certificat médical de moins de 3 mois attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la danse classique. En cas d'absence pour une raison médicale importante un nouveau certificat vous sera demandé.

Toute année commencée est due. Aucun remboursement ne sera fait quel qu'en soit le motif. L'absence de certificat médical justifiera l'exclusion des cours.

Etre accepté par le professeur qui est seul responsable du choix de ses élèves.

## Organisation des cours

Le professeur est seul compétent pour évaluer le niveau des élèves. Les cours sont collectifs et leur durée est variable suivant les niveaux. L'organisation des cours peut être modifiée à l'occasion de la préparation de manifestations exceptionnelles (sorties, prestations, concours, galas etc...).

L'assiduité aux cours est indispensable. L'élève doit être ponctuel. Les cours sont interrompus durant les congés scolaires.

## Concours

Le professeur est seul juge pour présenter les élèves aux différents concours. L'élève devra travailler les variations le samedi. En raison d'abus ( absence non signalée, retard...) on pourra vous demander une participation financière modique. Un élève n'ayant pas les aptitudes requises peut néanmoins travailler les variations s'il le désire.

## Spectacle

Les élèves participent au spectacle de fin d'année. Nous demandons un engagement de la part des élèves et que celui-ci soit respecté. L'association demandera un chèque de location pour les costumes. Un élève qui se désistara au dernier moment devra rembourser les frais de costumes que l'association aura engagés pour lui.

Un élève qui s'engage et qui ne vient pas aux cours sans raison valable sera exclu du spectacle. On ne peut avoir un spectacle de qualité sans avoir travaillé avant.

## Tenue

Filles : Justaucorps (couleur précisée par le professeur), collant de danse rose avec pied, chaussons demi-pointes saumons et pointes suivant le niveau, chignon obligatoire. Pas de culotte sous le collant.

Garçons : Collant gris, tee-shirt blanc, chaussons gris.

Vous devez vous procurer la tenue chez **COPPELIA 22, rue Pizay LYON 2<sup>ème</sup> à coté de l'Opéra .**

Ce magasin vous fera une remise de 10%.

Bien marquer le nom de l'élève sur toute la tenue.

## Sécurité

Les parents doivent s'assurer de la présence du professeur. Dès la fin du cours le professeur n'est plus responsable de l'élève. L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol, avant, pendant et après les cours.

## Absence du professeur

Si l'absence est prévue, les élèves seront prévenus par écrit ou par téléphone. Le professeur remplacera dans la mesure du possible ses cours.

**L'inscription aux cours de danse vaut acceptation du présent règlement.**